

HUIT IDÉES POUR PRODUIRE DU MATÉRIEL ÉDUCATIF QUI FAVORISE L'INCLUSION DES PERSONNES MARGINALISÉES DANS LES ACTIVITÉS D'ÉDUCATION AUX DROITS HUMAINS

Cette bonne pratique a été développée en partenariat avec le Mouvement Burkinabè des Droits de l'Homme et des Peuples (MBDHP) dans le cadre du programme Promouvoir l'égalité à travers l'éducation aux droits humains (PETEDH). Cette pratique est la troisième d'une série de « pratiques vivantes » visant à promouvoir la participation des femmes et autres personnes marginalisées aux activités d'éducation aux droits humains.

Sommaire

Cette bonne pratique décrit quelques stratégies associées à la production de matériel éducatif pour utilisation dans des activités d'éducation aux droits humains avec un groupe d'apprenant.e.s hautement diversifié et qui inclut des personnes souvent marginalisées, notamment des femmes, personnes avec un faible niveau de scolarisation, personnes en situation de handicap; personnes âgées, jeunes, etc.

Public(s) cible(s)

Cette bonne pratique conseille les éducatrices.teurs et les patricien.ne.s de l'éducation aux droits humains et de l'éducation populaire en matière de développement de matériel pédagogique inclusif et accessible.



Contexte et problématique

Dans le contexte burkinabè, comme dans plusieurs contextes similaires, les opportunités des groupes de personnes marginalisées de participer dans leur milieu sont souvent limitées par des facteurs socioculturels qui engendrent une subordination des femmes aux hommes (préjugés, stéréotypes, normes sociales, patriarcat dominant), ainsi que par des facteurs personnels qui en découlent (manque de confiance en soi, faible scolarisation, dépendance économique). En conséquence, les éducatrices.teurs des droits humains doivent utiliser des stratégies et des méthodologies éducatives adaptées aux intégrant.e.s de ces groupes. Parce que la participation est essentielle à la transformation sociale, l'équipe de projet PETEDH s'efforce de créer du matériel pédagogique qui contribue favorablement à une plus grande participation des femmes et des personnes habituellement marginalisées dans les activités d'éducation aux droits humains qu'elle organise. Ces activités visent principalement l'augmentation des capacités à réaliser des actions de mobilisation communautaire, l'accroissement du leadership des femmes, une plus grande collaboration entre les organisations de femmes et de droits humains, et un plus fort engagement auprès des décideuses et des décideurs. Assurer la participation des femmes et des personnes les plus marginalisées est essentiel à leur autonomisation.

Description de la bonne pratique

Afin de favoriser la participation et l'inclusion des personnes marginalisées dans les formations, cette bonne pratique propose quelques mesures pour guider la conception du matériel pédagogique pour assurer l'inclusion et la participation de toutes.tous les apprenant.e.s.

1 Créer du matériel et des activités basés sur l'oral plutôt que sur l'écrit.

La faible scolarisation et l'analphabétisme sont des barrières à la participation pendant les activités d'éducation aux droits humains, dont les ateliers de formation, surtout lorsque le matériel contient des instructions, des questions ou des fiches informatives qui doivent être lues et comprises par les personnes participantes. En accentuant l'oral plutôt que l'écrit permet à tout le monde d'avoir un même accès aux connaissances partagées. Cette pratique évite également la création d'une relation de pouvoir inégale et de dépendance entre les personnes peu scolarisées et les personnes plus lettrées au sein d'un même groupe. Cette approche requiert un engagement soutenu de l'équipe d'animation pendant toute l'activité ainsi que la préparation du matériel et des stratégies de communication du contenu adaptés aux apprenant.e.s. À titre d'exemple, évitez de préparer des activités qui requièrent aux individus de lire des instructions ou des questions et de répondre par écrit. Créez plutôt des activités de travail en sous-groupe pendant lesquelles la personne animatrice ou organisatrice s'occupe de la modération et la prise de note pour le groupe.

2 Utiliser un langage clair qui évite les mots de jargon.

Comme le jargon se réfère à des mots que les initié.e.s ou les professionnel.le.s utilisent pour communiquer entre elles.eux, ces mots ne sont pas toujours accessibles et peuvent être difficile à comprendre par d'autres. Si l'utilisation de mots de jargon est incontournable, il faut prévoir une explication simple et accessible. Par exemple, la notion d'égalité de genre peut apparaître comme du jargon aux non-initié.e.s. L'ajout d'une explication simple rend le concept plus accessible : « L'égalité de genre c'est l'idée que toutes les personnes qu'elles soient femme, homme ou qu'elles s'identifient autrement que par homme ou femme doivent avoir les mêmes droits, responsabilités et opportunités ». Il est clair qu'une explication simplifiée fait fi de la complexité du concept et que des explications additionnelles devront la compléter, mais elle a l'avantage de situer le sujet pour tout le monde.

3 Incorporer des images ou des pictogrammes qui aident à orienter visuellement les personnes participantes.

Les personnes qui ont du mal à lire trouveront la lecture de longs documents particulièrement difficile ou même impossible. L'inclusion d'images peut donner aux personnes participantes une bonne idée du sujet d'un texte ou leur servir d'aide-mémoire. L'usage de pictogrammes peut servir à décrire les étapes ou les instructions pour le déroulement d'une activité. Les images et les pictogrammes doivent être culturellement appropriés et facile à interpréter par les apprenant.e.s.

4 Utiliser du matériel ou préparer des activités accessibles pour tout le monde et qui promeuvent un environnement inclusif.

En plus des éléments habituels qui rendent un document accessible (ex. : texte de remplacement pour les images, utilisation des couleurs, typographie, hiérarchie de l'information, lisibilité), les activités éducatives qu'il contient doivent pouvoir être réalisées par tout le monde et être culturellement sensibles. Les activités qui ne peuvent être réalisées ou adaptées pour tout le monde devraient être retirées.

5 Utiliser des techniques d'éducation participative et variées.

Les différentes façons d'apprendre requièrent différents types d'activités éducatives. La variété dans les techniques utilisées et dans les activités d'un atelier de formation favorise grandement l'apprentissage pour toutes.tous.

6 Inclure des dinamicas.

Les dinamicas sont de petites activités, souvent ludiques, d'une durée variant de 15 à 30 minutes, dynamique et participative qui permettent d'introduire ou de conclure une activité plus longue. Ces activités de réflexion sont utiles pour aider les apprenant.e.s à situer immédiatement des sujets plus complexes qui seront explorés plus en détail dans une activité plus longue.

7 Prévoir des journées ou temps de formation d'une durée raisonnable et qui reflètent les pratiques locales.

Il est possible que des ateliers de formation ne puissent durer plus de quelques heures à la fois ou ne puissent se réaliser sur des jours successifs. Pour favoriser la participation et l'inclusion des personnes marginalisées, comme conceptrices ou concepteurs de matériel pédagogique c'est à vous d'adapter vos pratiques et les activités que vous proposez aux réalités locales plutôt que de demander aux personnes participantes de s'adapter à vos pratiques et à votre réalité. Par exemple, un programme de formation qui demanderait habituellement des journées d'atelier se terminant à 17h00 devra être revu et adapter pour ne pas dépasser 15h00.

8 Avoir du matériel qui soutient une animation inclusive et active.

Le rôle de l'équipe d'animation est clé pour assurer l'inclusion et la participation des personnes marginalisées dans un contexte d'apprentissage. La création d'un environnement d'apprentissage qui prône l'ouverture d'esprit, la patience, le respect mutuel, la collaboration, la responsabilité et la sécurité est essentielle. Le matériel pédagogique ainsi que les pratiques en animation doivent contribuer ou permettre de soutenir cet environnement d'apprentissage.



Les critères de bonne pratique

Pertinente

La thématique du projet PETEDH au Burkina Faso vise la participation des femmes à la prise de décision en tant qu'élément essentiel à l'égalité de genre. Cette bonne pratique propose une stratégie d'adaptation du matériel pédagogique pour répondre aux besoins des personnes marginalisées, dont les femmes, pour assurer leur participation dans les activités d'éducation.

Participative

Les mesures proposées permettent d'accentuer les conditions de participation et d'inclusion. Elles furent identifiées et pratiquées par les partenaires du projet responsables de la création du curriculum et par les personnes participantes engagées dans les activités d'éducation aux droits humains. Les stratégies qui forment cette bonne pratique furent développées et mises en œuvre à la suite des évaluations des activités et aux recommandations des personnes participantes aux activités et des animateurs.trices.

Efficacité

La pratique est efficace, puisqu'elle permet d'assurer une participation réelle et effective des personnes qui seraient autrement exclues de ce genre d'activités. Elle permet à un plus grand nombre de femmes et de personnes marginalisées de participer et de bénéficier du soutien adéquat dont elles ont besoin.

Adaptabilité

Cette pratique a été d'utilisation courante dans le projet PETEDH au Burkina Faso, et elle peut être adaptée à n'importe quel contexte. L'équipe de projet d'Equitas en Haïti, qui a cherché à inclure des personnes avec profils similaires à ceux du Burkina Faso a utilisé en partie ou dans sa totalité les mesures préconisées pour assurer l'inclusion, l'accessibilité et la participation des personnes souvent marginalisées.

Innovation

Bien que certains éléments de cette pratique ne soient pas totalement nouveaux, les mesures proposées forment un tout qui est novateur. Elles ont permis de mener des activités avec des groupes hautement diversifiés, qui incluent en son sein des personnes très scolarisées et des personnes peu scolarisées ou avec une littératie limitée, des personnes en situation de handicap, des aîné.e.s et des jeunes, des membres de groupes de base et des détenteurs.teuses d'obligations, etc.

Leçons apprises de cette pratique

Cette bonne pratique demande de la flexibilité et d'établir des priorités dans son application. Elle est également une pratique "vivante", c'est-à-dire que les expériences liées à son utilisation généreront de nouvelles mesures qui contribueront à sa bonification.